

# LA COMMUNE RECRUTE

## des agents recenseurs

DANS LE CADRE DES OPÉRATIONS DE RECENSEMENT, LA COMMUNE RECRUTE 6 AGENTS RECENSEURS EN CDD

### TÂCHES À RÉALISER

L'agent recenseur se voit confier une liste d'adresses à recenser sur un secteur préétabli (environ 200 logements) et devra réaliser les tâches suivantes :

- Effectuer une tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par le coordonnateur ;
- Déposer les documents du recensement en incitant les habitants à répondre par internet, collecter les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis ;
- Maintenir à jour son carnet de tournée tout au long de la collecte ;
- Rendre régulièrement compte de l'avancement de son travail au coordonnateur et faire part rapidement des difficultés rencontrées ;
- Relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis ;
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

### QUALITÉS RECHERCHÉES

- Être disponible (journée, heures de repas, soirée, samedi), dynamique, tenace et motivé.
- Faire preuve d'initiative (demande de renseignements chez les voisins, etc.).
- Disposer de bonnes capacités relationnelles : l'agent recenseur



doit être à l'aise dans les contacts avec la population.

- Faire preuve de neutralité, de **discretion et de confidentialité** (respect du secret des informations récoltées).
- Être méthodique et ordonné pour réussir sa collecte dans les délais.
- Disposer d'un moyen de locomotion et d'un téléphone portable.
- Avoir une bonne connaissance du territoire de la commune.

### PÉRIODE DE TRAVAIL / HORAIRES

**Le recensement aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.** L'agent recenseur bénéficiera d'une **formation préalable obligatoire**. Il devra être **disponible du lundi au samedi**, avoir une **large amplitude horaire** et ne pourra pas prendre de congés pendant toute la durée de la collecte. **Il organisera lui-même son temps de travail et ses horaires.**

### FORMATION AUX MISSIONS D'AGENT RECENSEUR

Les candidats retenus participeront à **deux demi-journées de formation au contexte et à la méthodologie INSEE du recensement de la population** (dates déterminées ultérieurement) et à **une journée pour la tournée de reconnaissance** (début janvier ; date à définir).

### RÉMUNÉRATION

L'agent sera rémunéré au réel en fonction du nombre de questionnaires récoltés. Une délibération fixera ultérieurement le tarif.

**Les personnes intéressées devront adresser une lettre de candidature et un C.V. avant le 31 octobre 2023 à :**  
Mairie de Saint Parres aux Tertres  
2, rue Henri Berthelot  
10410 Saint Parres aux Tertres